

DELEGATION DE Mme Anne BREZILLON

D -20090473

**Reconstruction du Centre de Loisirs des deux villes (CL2V).
Convention de Partenariat entre la Ville de Bordeaux et de
Mérignac. Avenant n°1. Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20050198 du 25 avril 2005, vous avez autorisé monsieur le maire à signer une convention de partenariat financier avec la Ville de Mérignac pour participer à parts égales au projet de reconstruction du bâtiment mis à disposition du Centre de Loisirs des Deux Villes (CL2V).

Le Centre de Loisirs des Deux Villes est une association qui opère dans le secteur de l'animation socio culturelle du quartier Montesquieu / Monséjour, situé à cheval sur les territoires communaux de Bordeaux et Mérignac.

Le coût prévisionnel de la reconstruction de ce bâtiment était estimé à l'époque à 1 621 760, 63 € HT, la ville de Bordeaux s'engageant à prendre en charge la moitié de la charge financière soit 810 880,32 €.

Cet équipement a été construit et mis en service en novembre 2007.

La Ville de Mérignac, pilote du projet, vient de nous faire parvenir le bilan définitif de la reconstruction arrêté à 1 985 173, 30 € HT soit 2 376 988,36 € TTC.

L'article 4 de la convention prévoyait un réajustement des participations financières en fonction de :

- co-financements non connus en avril 2005,
- différentiel résultant du FCTVA reçu par la ville de Mérignac et de la TVA acquittée par cette dernière pour la réalisation de l'équipement,
- aléas,
- modifications résultant de la volonté commune des deux villes,

Au final, la charge financière restant aux deux villes est de 1 753 276,62 € soit 876 638,31 € pour Bordeaux, selon l'état récapitulatif des dépenses acquittées au 23 avril 2009 et le décompte définitif de l'opération, dûment signés par monsieur le maire de Mérignac, visé par le receveur de la trésorerie de Mérignac, et annexé aux présentes.

En conséquence, il conviendrait d'augmenter le fonds de concours à apporter à Mérignac d'un montant de 65 757,99 €, selon les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 20 juin 2005.

En conséquence, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

-adopter le décompte définitif de l'opération de construction du bâtiment mis à disposition du Centre de Loisirs des Deux Villes (CL2V),

Séance du lundi 28 septembre 2009

-autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 dont le projet est ci-annexé et à verser le fonds de concours y relatif dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts au budget de la ville.

RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES (CL2V)-
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET DE MERIGNAC-
Avenant n° 1

Entre les soussignés :

La ville de Bordeaux, représentée par son maire, monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil Municipal duet reçue en préfecture de la Gironde le

Et

La ville de Mérignac, représentée par son maire, monsieur Michel SAINTE MARIE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil Municipal duet reçue en préfecture de la Gironde le

Exposent

Dans le cadre d'une opération d'urbanisme dans le quartier Montesquieu/Monséjour, situé à cheval sur les territoires communaux de Bordeaux et de Mérignac, le bâtiment mis à disposition de l'association Centre de Loisirs des Deux Villes, a été construit et mis en service en novembre 2007.

Par convention signée le 20 juin 2005, le coût du projet s'établissait à 1 621 760, 63 € HT soit 1 939 625,71 € TTC.

Le bilan définitif de la construction est arrêté à 1 985 173, 30 € HT soit 2 376 988,36 € TTC.

L'article 4 de la convention prévoyait un réajustement des participations financières en fonction de :

- co-financements non connus en avril 2005,
- différentiel résultant du FCTVA reçu par la ville de Mérignac et de la TVA acquittée par cette dernière pour la réalisation de l'équipement,
- aléas,
- modifications résultant de la volonté commune des deux villes,

Au final, la charge financière restant aux deux villes est de 1 753 276,62 € ; soit 876 638,31 € pour Bordeaux, selon l'état récapitulatif des dépenses acquittées au 23 avril 2009 et le décompte définitif de l'opération, dûment signés par monsieur le maire de Mérignac, visé par le receveur de la trésorerie de Mérignac, et annexé aux présentes.

Désireuses de conserver l'esprit du partenariat qui les réunit autour de cette structure d'animation, les villes de Bordeaux et Mérignac ont décidé de partager à moitié la charge de l'investissement à réaliser

Ceci préalablement exposé, il est décidé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article III de la convention du 20 juin 2005 est modifié comme suit :
La ville de bordeaux s'engage à prendre en charge la moitié de l'investissement soit, après arrêté des comptes, un montant de 876 638,31 €.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention en date du 20 juin 2005 demeurent inchangées

Fait en six exemplaires

A Mérignac et à Bordeaux le

Pour la ville de Mérignac

Le Maire
Michel STEINMETZ

Pour la ville de Bordeaux

Le Maire
Alain JUPPÉ



**REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES
DECOMPTE DEFINITIF DE L'OPERATION**

DEPENSES T.T.C		2 376 988,36
Travaux		2 200 383,44
Mobilier		87 194,94
Divers		89 409,98
RECETTES		2 376 988,36
CO-FINANCEMENTS		623 711,74
Caisse d'Allocations Familiales :		
	Travaux	122 000,00
	Mobilier	14 780,00
Conseil Régional		45 000,00
Conseil Général		75 000,00
F.C.T.V.A (15,482%)*		366 931,74
SOLDE A FINANCER		1 753 276,62
Ville de Mérignac		876 638,31
Ville de Bordeaux		876 638,31

* Base dépenses éligibles :
2 370 053,86



Le Maire de Mérignac,

Michel SAINTE-MARIE
Député de la Gironde

Hôtel de Ville
60 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33705 Mérignac Cedex
Téléphone 05 56 55 66 00
Fax 05 56 55 66 02
www.merignac.com



CONSTRUCTION CL2V
Etat récapitulatif des dépenses acquittées au 23/04/2009

OBJET	TIERS	MANDAT	DATE	MONTANT HT	MONTANT TTC
HONORAIRES					
Mission OPC	Teisseire et Touton	16219	14/12/2006	907,70	1 085,61
		8419	06/07/2006	907,69	1 085,60
		1682	21/02/2006	907,69	1 085,60
		10168	10/08/2006	907,70	1 085,61
		10973	05/09/2006	907,69	1 085,60
		13228	19/10/2006	907,69	1 085,60
		14228	10/11/2006	907,69	1 085,60
		713	06/02/2007	907,69	1 085,60
		3823	06/04/2007	907,69	1 085,60
		5470	10/05/2007	907,69	1 085,60
		7225	15/06/2007	907,70	1 085,61
		8598	10/07/2007	907,69	1 085,60
		14213	08/11/2007	907,69	1 085,60
				11 800,03	14 112,83
Mission CT	Norisko Construction	5474	13/05/2005	2 880,00	3 444,48
		865	07/02/2007	1 792,00	2 143,23
		3822	06/04/2007	1 792,00	2 143,23
		6917	07/06/2007	1 792,00	2 143,23
		10001	09/08/2007	1 792,00	2 143,23
		14214	08/11/2007	1 792,00	2 143,23
		269	17/01/2008	1 920,00	2 296,32
				13 760,00	16 456,95
Mission SPS	Ouest Coordination	6595	06/06/2005	725,80	868,06
		1691	21/02/2006	446,00	533,42
		10981	05/09/2006	446,00	533,42
		13283	20/10/2006	446,00	533,42
		7	12/01/2007	446,00	533,42
		3821	06/04/2007	446,00	533,42
		15607	04/12/2007	446,00	533,42
		15608	04/12/2007	227,20	271,73
		575	30/01/2008	305,60	365,50
				3 934,60	4 705,81
Mission Coordination SSI	Akssion	567	01/02/2007	2 200,00	2 631,20
		8601	10/07/2007	1 100,00	1 315,60
		12586	11/10/2007	1 100,00	1 315,60
		34	07/01/2008	1 800,00	2 152,80
				6 200,00	7 415,20
Maitrise d'œuvre	Eccta	13348	23/08/2004	3 349,57	4 006,08
		14325	23/09/2004	609,01	728,38
		94	17/01/2005	6 577,33	7 866,48
		4770	22/04/2005	15 606,39	18 665,24
		13780	03/11/2005	2 387,42	2 855,35
		1680	21/02/2006	803,46	960,94
		8420	06/07/2006	803,46	960,94
		10169	10/08/2006	803,46	960,94
		10974	05/09/2006	803,46	960,94
		13230	19/10/2006	803,46	960,94
		14229	10/11/2006	803,46	960,94
		16220	14/12/2006	803,46	960,94
		714	06/02/2007	803,46	960,94
		3284	06/04/2007	803,46	960,94
		5471	10/05/2007	803,46	960,94

Hôtel de Ville
60 Avenue du Maréchal de Laitre de Tassigny
33705 Mérignac Cedex
Téléphone 05 56 55 66 00
Fax 05 56 55 66 02
www.merignac.com

Séance du lundi 28 septembre 2009

		7226	15/06/2007	803,46	960,94
		8599	10/07/2007	803,46	960,94
		14211	08/11/2007	1 340,63	1 603,39
		172	11/01/2008	805,76	963,69
		159	20/01/2009	2 860,07	3 420,64
				43 177,69	51 640,53
	Viam Accoustique	13349	23/08/2004	791,72	946,89
		14326	23/09/2004	121,80	145,67
		95	17/01/2005	1 461,62	1 748,10
		4771	22/04/2005	3 474,06	4 154,98
		1681	21/02/2006	160,69	192,19
		8421	06/07/2006	160,69	192,19
		10170	10/08/2006	160,70	192,19
		10975	05/09/2006	160,69	192,19
		13229	19/10/2006	160,69	192,19
		13578	31/10/2006	160,69	192,19
		14230	10/11/2006	160,69	192,19
		715	06/02/2007	160,69	192,18
		3825	06/04/2007	160,69	192,19
		5472	10/05/2007	160,69	192,19
		7227	15/06/2007	160,70	192,19
		8600	10/07/2007	160,69	192,18
		14212	08/11/2007	220,38	263,57
		173	11/01/2008	89,53	107,08
		157	20/01/2009	424,76	508,01
				8 512,17	10 180,56
	Teisseire et Touton	4605	26/03/2004	4 872,09	5 827,02
		13347	23/08/2004	5 196,90	6 215,49
		14324	23/09/2004	1 299,22	1 553,87
		93	17/01/2005	6 577,33	7 866,48
		4769	22/04/2005	21 782,95	26 052,41
		13779	03/01/2005	2 387,43	2 855,37
		1682	21/02/2006	2 249,69	2 690,63
		8419	06/07/2006	2 249,69	2 690,63
		10168	10/08/2006	2 249,68	2 690,62
		10973	05/09/2006	2 249,69	2 690,63
		13228	19/10/2006	2 249,68	2 690,62
		14228	10/11/2006	2 249,69	2 690,63
		16219	14/12/2006	2 249,68	2 690,62
		712	06/02/2007	2 249,69	2 690,63
		3823	06/04/2007	2 249,69	2 690,63
		5470	10/05/2007	2 249,69	2 690,63
		7225	15/06/2007	2 249,67	2 690,61
		8598	10/07/2007	2 249,68	2 690,62
		14213	08/11/2007	2 846,55	3 404,47
		171	11/01/2008	895,28	1 070,75
		158	20/01/2009	5 139,83	6 147,24
				77 993,80	93 280,60
TOTAL HONORAIRES				165 378,29	197 792,48
TRAVAUX					
Voies Réseaux Divers	Sarl ESTRADÉ	4509	20/04/2007	46 349,16	55 433,60
		9842	08/08/2007	94 790,54	113 369,49
		14918	22/11/2007	85 769,31	102 580,09
		110	10/01/2008	4 955,03	5 926,22
		15148	11/12/2008	795,74	951,70
				231 864,04	278 261,10
Fondations Gros Œuvre	Sté REBAT	2027	24/02/2006	19 366,89	23 162,79
		2399	02/03/2006	1 268,96	1 517,69
		3026	17/03/2006	3 810,16	4 556,96
		14311	14/11/2006	27 561,75	32 963,85
		14313	14/11/2006	102 758,75	122 899,46

Séance du lundi 28 septembre 2009

		16112	12/12/2006	103 920,51	124 288,93
		76	17/01/2007	53 862,92	64 420,05
		1324	20/02/2007	12 780,67	15 285,68
		2309	09/03/2007	6 248,28	7 472,94
		5190	03/05/2007	630,94	754,60
		35	09/01/2008	15 891,67	19 006,44
		6044	04/06/2008	2 232,92	2 670,57
	Aquitaine Fondations	14312	14/11/2006	36 560,37	43 726,20
		14314	14/11/2006	9 989,63	11 947,60
	Sarl SIBA	16113	12/12/2006	27 983,91	33 468,76
		77	17/01/2007	3 318,83	3 969,32
	Gunaydin Erdal	16114	12/12/2006	6 320,35	7 559,14
		78	17/01/2007	1 115,30	1 333,90
		1325	26/02/2007	391,35	468,05
	Gironde Préfa	14315	14/11/2006	1 620,00	1 937,52
	Nicolas Façades	2310	29/03/2007	7 885,93	9 431,57
		5191	03/05/2007	9 156,45	10 951,12
		36	09/01/2008	481,91	576,37
				455 158,46	544 369,51
Charpente Métallique	A2M	1326	20/02/2007	39 832,64	47 639,85
		3829	06/04/2007	4 516,05	5 401,20
		6912	07/06/2007	21 434,69	25 635,89
		15666	05/12/2007	6 607,62	7 902,71
		15667	05/12/2007	71,23	85,19
		12947	24/10/2008	9,15	10,94
	Europe Isolation	6911	07/06/2007	2 470,00	2 954,12
				74 941,37	89 629,90
Charpente Bois	Lamecol	2062	07/03/2007	56 373,43	67 422,62
		30	15/01/2009	3 172,04	3 793,76
				59 545,47	71 216,38
Couverture Zinc	Moriceau	1327	20/02/2007	12 047,50	14 408,81
		1328	20/02/2007	599,38	716,86
		3529	29/03/2007	20 641,77	24 687,56
		3530	29/03/2007	1 025,94	1 227,02
		13889	30/10/2007	1 996,85	2 388,23
		13890	30/10/2007	113,24	135,44
		15604	04/12/2007	745,81	891,99
		15605	04/12/2007	35,48	42,44
		12573	22/10/2008	46,61	55,75
	TDL Aquitaine	13891	30/10/2007	1 365,00	1 632,54
				38 617,59	46 186,64
Etanchéité	Steib	3531	29/03/2007	21 444,97	25 648,18
		4512	20/04/2007	10 175,19	12 169,53
		5466	10/05/2007	3 720,14	4 449,29
		7220	15/06/2007	7 324,96	8 760,65
		14904	21/11/2007	1 961,52	2 345,98
		15151	11/12/2008	137,71	164,70
				44 764,49	53 538,33
Bardage	Steib	5469	10/05/2007	18 402,00	22 008,79
		7221	15/06/2007	10 332,36	12 357,50
		12587	11/10/2007	10 971,31	13 121,69
		15152	11/12/2008	2 440,70	2 919,08

Séance du lundi 28 septembre 2009

				42 146,37	50 407,06
Menuiserie Aluminium	Art Pose	3827	06/04/2007	16 250,00	19 435,00
		271	17/01/2008	1 250,00	1 495,00
	Courbu	3820	06/04/2007	17 766,79	21 249,08
		3826	06/04/2007	42 796,01	51 184,03
		5192	03/05/2007	38 184,65	45 668,84
		14215	08/11/2007	7 754,35	9 274,20
		270	17/01/2008	5 205,61	6 225,91
				129 207,41	154 532,06
Serrurerie	Sora Garnier	4513	20/04/2007	1 236,83	1 479,25
		4514	20/04/2007	57,42	68,67
		6010	23/05/2007	7 335,03	8 772,70
		6011	23/05/2007	338,02	404,27
		7965	02/07/2007	701,76	839,31
		7966	02/07/2007	32,28	38,61
		12588	11/10/2007	96,66	115,61
		12589	11/10/2007	2 387,74	2 855,74
		14900	21/11/2007	4 762,62	5 696,09
		14901	21/11/2007	213,19	254,97
		28	09/01/2008	4 742,56	5 672,10
		29	09/01/2008	212,10	253,67
		810	05/02/2008	5 392,40	6 449,31
811	05/02/2008	240,74	287,92		
			27 749,34	33 188,22	
Cloisons	Navellier	4510	20/04/2007	15 179,16	18 154,28
		4511	20/04/2007	763,51	913,19
		6012	23/05/2007	15 995,93	19 131,13
		6013	23/05/2007	790,31	945,21
		7223	15/06/2007	30 730,55	36 753,74
		7224	15/06/2007	1 513,82	1 810,53
		8592	10/07/2007	15 662,50	18 732,36
		8593	10/07/2007	771,56	922,78
		12590	11/10/2007	28 371,15	33 931,90
		12591	11/10/2007	1 339,03	1 601,48
		30	09/01/2008	2 073,36	2 479,74
		31	09/01/2008	100,94	120,73
		12946	24/10/2008	61,64	73,72
					113 353,46
Menuiserie Bois/ Parquet	S.A Goubie	3819	06/04/2007	7 209,82	8 622,94
		5467	10/05/2007	6 144,68	7 349,04
		6911	07/06/2007	7 652,67	9 152,59
		8594	10/07/2007	3 067,93	3 669,24
		9845	08/08/2007	14 950,34	17 880,61
		12592	11/10/2007	36 847,40	44 069,49
		14905	21/11/2007	14 140,24	16 911,73
		15606	04/12/2007	1 514,97	1 811,90
		31	15/01/2009	5 298,59	6 337,11
			96 826,64	115 804,65	
Mur Mobil	Algaflex	6913	07/06/2007	5 431,28	6 495,81
		33	09/01/2008	9 713,84	11 617,75
		530	05/02/2009	1 731,51	2 070,89
			16 876,63	20 184,45	
Sol Souple	Lartigaut	12901	17/10/2007	15 418,74	18 440,81
		12902	17/10/2007	751,40	898,67
		14902	21/11/2007	4 438,98	5 309,02
		14903	21/11/2007	216,11	258,47
		15603	04/12/2007	1 045,94	1 250,94

Séance du lundi 28 septembre 2009

		15611	04/12/2007	50,92	60,90
		15102	10/12/2008	32,07	38,36
				21 954,16	26 257,17
Carrelage	B.Saye	6914	07/09/2007	13 695,84	16 380,23
		6915	07/06/2007	668,09	799,04
		8595	10/07/2007	1 884,45	2 253,80
		8596	10/07/2007	91,84	109,84
		15609	04/12/2007	1 901,40	2 274,08
		15610	04/12/2007	87,62	104,79
		15101	10/12/2008	10,52	12,58
				18 339,76	21 934,36
Peinture	EPRM	9415	27/07/2007	13 685,95	16 368,40
		12903	17/10/2007	14 976,97	17 912,47
		15492	30/11/2007	10 807,10	12 925,29
		32	09/01/2008	2 082,75	2 490,97
		12201	16/10/2008	63,17	75,55
				41 552,77	49 772,68
Electricité	Fauche Autom Aquit	15650	04/12/2006	1 840,23	2 200,92
		623	02/02/2007	10 695,91	12 792,32
		5189	03/05/2007	13 865,09	16 582,65
		5830	18/09/2007	5 978,62	7 150,43
		7222	15/06/2007	15 564,66	18 615,33
		9414	27/07/2007	14 184,45	16 964,60
		10855	05/09/2007	5 841,67	6 986,64
		15493	30/11/2007	20 809,34	24 887,97
		4943	14/05/2008	4 760,32	5 693,34
				93 540,29	111 874,20
Ascenseurs	Thyssenkrupp	9556	01/08/2007	11 050,00	13 215,80
		14216	08/11/2007	12 501,50	14 951,79
		15602	04/12/2007	1 609,13	1 924,52
		12574	22/10/2008	52,73	63,06
				25 160,63	30 155,17
Chauffage- Ventilation	Massot	16248	14/12/2006	2 046,11	2 447,15
		2977	21/03/2007	39 033,04	46 683,52
		3828	06/04/2007	23 072,84	27 595,12
		5468	10/05/2007	28 841,38	34 494,29
		6916	07/06/2007	9 100,98	10 884,77
		8597	10/07/2007	6 536,05	7 817,12
		9846	08/08/2007	14 635,34	17 503,87
		12593	11/10/2007	8 896,12	10 639,76
		6045	04/06/2008	9 734,69	11 642,69
				141 896,55	169 708,29
TOTAL TRAVAUX				1 673 495,43	2 002 590,96
EQUIPEMENT MOBILIER					
Divers mobilier	Amplitude	15488	30/11/2007	9 948,50	11 898,41
		15663	05/12/2007	43 888,00	52 490,05
		250	17/01/2008	4 200,00	5 023,00
		382	22/01/2008	564,00	674,54
		383	22/01/2008	2 298,00	2 748,41
	CAMIF	248	17/01/2008	409,00	489,16
	UGAP	15489	30/11/2007	458,53	548,40
		15655	04/12/2007	145,65	174,20
		252	17/01/2008	325,75	389,60

Séance du lundi 28 septembre 2009

		253	17/01/2008	246,45	294,75
		32	18/01/2008	198,83	237,80
		807	05/02/2008	435,28	520,59
		1077	13/02/2008	751,63	898,95
					3 064,29
Divers Matériels					
	CHAUVIN	259	17/01/2008	877,93	1 050,00
	CAMIF	572	30/01/2008	1 538,00	1 839,45
		249	17/01/2008	518,90	620,60
	HABA SARL	254	17/01/2008	550,89	658,86
	NILFISK ADVANCE SA	51	10/01/2008	1 639,50	1 960,84
	UGAP	1861	25/02/2008	494,15	591,00
	CASAL SPORT	724	01/02/2008	769,14	919,89
	Pierre Le Goff	251	17/01/2008	85,41	102,15
TOTAL MATERIELS ET MOBILIER				70 343,52	87 194,94
DIVERS	Atelier d'Architecture	15277	30/09/2003	411,23	456,05
	AI Factory	15289	01/10/2003	228,67	273,48
	Mairie de Bordeaux	17633	20/11/2002	4 886,41	4 886,41
	Journal Officiel	15398	03/10/2003	1 010,07	1 010,07
	Architectes Camborde	15276	30/09/2003	463,63	554,50
	Architecte JM Hen	15288	01/10/2003	425,17	469,99
	Echos Judiciaires	14327	23/09/2004	124,56	148,97
	Solen Geotechnique	17896	30/11/2004	2 425,00	2 900,30
	Lyonnaise des eaux	9469	25/07/2006	3 066,04	3 666,98
	Lyonnaise des eaux	7562	21/06/2007	1 186,09	1 418,56
	Journal Officiel	11484	18/09/2006	92,16	92,16
	Journal Officiel	6141	26/05/2005	457,27	457,27
	Journal Officiel	9879	04/08/2005	488,59	488,59
	Béria	10334	16/08/2005	755,20	903,22
	Béria	10333	16/08/2005	3 776,00	4 516,10
	Béria	7226	17/06/2005	3 190,24	3 815,53
	Béria	7227	17/06/2005	1 595,12	1 907,76
	Béria	7228	17/06/2005	1 196,34	1 430,82
	Béria	7229	17/06/2005	797,56	953,88
	Béria	7230	17/06/2005	398,78	476,94
	Viam Acoustique	4842	25/04/2005	1 000,00	1 196,00
	Solen	3234	01/04/2005	890,00	1 064,44
	Solen	222	21/01/2005	1 560,00	1 865,76
	Edf distribution	9586	02/08/2007	1 056,30	1 263,33
	Edf distribution	9585	02/08/2007	3 308,14	3 956,54
	BCG	196	14/01/2008	1 153,85	1 380,00
	Sogetrel	12892	17/10/2007	3 846,25	4 600,12
	Rebat	5141	03/05/2007	32 291,10	38 620,16
	GT Construction	3781	17/04/2008	2 399,30	2 869,56
	Gaz de Bordeaux	15659	17/12/2008	1 477,00	1 766,49
TOTAL DIVERS				75 956,06	89 409,98
TOTAL GENERAL				1 985 173,30	2 376 988,36

Vu le MAIRE DE MÉRIGNAC
DEPUTÉ DE LA GIRONDE

Michel SAINTE-MARIE



Vu la Reçu



MLLE JARTY. -

Non participation au vote de Mme BREZILLON et de M. LOTHAIRE.

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Centre de Loisirs des Deux Villes qui opère dans le domaine socio-culturel a été reconstruit à cheval sur les communes de Bordeaux et de Mérignac et mis en service en novembre 2007. Il compte 800 adhérents dont 50% de Bordelais.

Une convention de partenariat financier adopté par délibération en 2005 prévoyait une participation des deux villes à part égale.

Son article 4 prévoyait un réajustement en fonction :

- des co-financements non connus à l'époque,
- du différentiel résultant du FCTVA,
- des aléas,
- des modifications agréées par les deux villes.

Le coût prévisionnel à l'époque était estimé à 1.621.760,63 euros, soit 810.880,32 euros à la charge de Bordeaux.

La Ville de Mérignac, pilote du projet, nous fait parvenir le bilan définitif.

Compte tenu des co-financements, la charge financière restante aux deux villes est de 1.753.276,62 euros, soit 876.638,31 euros pour Bordeaux.

En conséquence, il convient d'augmenter le fonds de concours à apporter à Mérignac.

Je vous remercie d'adopter ce décompte définitif et d'autoriser le Maire de Bordeaux à signer l'avenant et à verser le fonds de concours.

M. LE MAIRE. -

Merci. A vue de nez ça fait + 20%...

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME BREZILLON ET M. LOTHAIRE

D -20090474

**Restructuration du Centre d' Animation de Bordeaux Sud.
Demande de Subventions. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Face à l'évolution du quartier et en réponse à la demande croissante des habitants du secteur de Bordeaux Sud, la Ville de Bordeaux a décidé de restructurer le centre d'animation. Le projet consiste à agrandir les locaux afin d'offrir de nouveaux espaces d'activités.

Il s'agit principalement de consolider et développer la dynamique autour du projet éducatif et culturel du quartier, de renforcer le projet d'accueil de la petite enfance (CLSH) et l'accompagnement à la parentalité et enfin de poursuivre l'appui et le développement de services et équipements de proximité.

Le centre d'animation de Bordeaux sud possède une aile actuellement inoccupée qui doit aider au développement des activités. Le projet consiste à restructurer les espaces en 2 salles :

- une salle pour les activités corporelles (environ 100m²)
- une salle polyvalente espace jeunes (environ 80m²).

Par ailleurs, la bande de terrain séparant la nouvelle crèche et le centre d'animation doit être aménagée en espaces de détente pour la crèche et des animations de plein air promues par le centre d'accueil de Bordeaux Sud.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 164.265,69 € HT. Compte tenu de son intérêt, elle est susceptible de bénéficier d'un soutien financier du Conseil régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Conseil Régional d'Aquitaine	41.066,42 €	25%
Conseil Général de la Gironde	41.066,42 €	25%
Ville de Bordeaux	82.132,85 €	50%
TOTAL H.T.	164.265,69 €	

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les cofinancements ci-dessus
- signer tout document afférant à ces cofinancements
- encaisser ces cofinancements.

MME BREZILLON. -

Pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants du quartier sud pour renforcer et consolider la dynamique autour du projet éducatif et culturel de ce quartier, pour offrir de nouveaux espaces d'activité, la Ville de Bordeaux a décidé d'agrandir et de restructurer le centre d'animation de Bordeaux Sud en aménageant l'aile droite actuellement inoccupée.

Compte tenu de son intérêt cette opération est susceptible de soutiens financiers selon le plan proposé dans la délibération.

Je vous remercie d'autoriser le Maire de Bordeaux :

- à solliciter ces co-financements auprès du Conseil Régional et Général,
- à les encaisser,
- à signer tous documents y afférents.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, c'est pour nous annoncer que le Conseil Général est d'accord ?

M. RESPAUD. -

Je voudrais intervenir sur une remarque qui a été faite par Hugues MARTIN qui a dit qu'à Talence un foyer de jeunes travailleurs devait être construit mais que le Conseil Général a refusé.

C'est travestir totalement une réalité. C'est vrai qu'un foyer des jeunes était prévu. Il était prévu dans le quartier le plus défavorisé de Talence, à Thouars. Et le Conseil Général a dit : OK pour un foyer des jeunes travailleurs mais pas dans ce quartier.

C'est vrai qu'à Bordeaux chaque fois qu'il y a des problèmes, pourquoi on les met plutôt à Bacalan, plutôt à La Bastide, plutôt à Belcier ? Ce n'est pas la politique du Conseil Général, il faut le dire ! On a demandé à Talence un autre emplacement dans un autre quartier de Talence pour y mettre le foyer des jeunes travailleurs. A Talence il n'y a pas de terrain. Je tenais à rectifier les choses.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, si vous voulez bien nous laisser tranquilles avec Talence ça ira très bien. Refermons le débat sur Talence. Mêlons-nous de ce qui nous regarde.

Est-ce que le Conseil Général va financer le centre d'animation de Bordeaux Sud ? Ça c'est intéressant.

M. RESPAUD. -

Par contre, Monsieur le Maire, je trouve l'opération de restructuration du centre d'animation de Bordeaux Sud très intéressante.

M. LE MAIRE. -

Parfait.

M. RESPAUD. -

Ce que je voulais vous dire également c'est qu'il manque quelque chose. Vous dites qu'il a un rayonnement sur l'ensemble de Bordeaux Sud. Non. C'est faux. On le sait très bien. On a retiré sur le quartier Saint-Jean le centre d'animation qui est parti maintenant cours de l'Argonne qui manque cruellement sur le quartier.

Donc ce que je souhaiterais c'est qu'une réflexion soit lancée dès maintenant. Je sais que M. (?), Président du centre d'animation, est dans la salle. Vous, vous êtes ici, le principal financeur. Je souhaite qu'il y ait très rapidement sur le secteur Saint-Jean un nouveau centre d'animation tel qu'il a pu exister avant, qui rassemblerait des adolescents des quartiers Saint-Jean, des quartiers... etc., qui à l'heure actuelle sont dans l'oisiveté la plus complète ! Merci.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, si le Conseil Général augmente sa participation on regardera ça avec plaisir.

Personne n'est opposé à cette délibération ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090475

**Passeurs d'images. Edition 2009. Subventions. Adoption.
Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'Opréation « Passeurs d'Images » initiée par l'Ecole du Regard – Cinéma Jean Eustache – pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel aquitain, existe depuis 1991 dans le cadre de la politique de la Ville.

Comme en 2008, la Ville de Bordeaux s'associe à ce dispositif, s'inscrit dans la lignée de la Charte nationale et poursuit les objectifs suivants :

- Proposer une offre cinématographique diversifiée.
- Accompagner le public dans l'apprentissage d'un regard critique.
- Contribuer à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain.
- Créer et développer le lien social au sein des territoires où se déroulent les actions.
- Promouvoir la diversité culturelle afin de lutter contre les discriminations sociales et culturelles.

Différents acteurs socio-culturels se mobilisent sur les quartiers bordelais pour mettre en place des ateliers de pratique audiovisuelle ou organiser des séances de projection gratuites de plein air.

A ce titre, je vous propose d'attribuer aux associations ci-après une aide financière totale de 9 400 euros et de la répartir de la manière suivante :

	Montants 2009 (en euros)
Collectif Bordonor	500
Centre de Loisirs des 2 Villes	2 000
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	6 900
▪ Centre d'Animation Argonne Saint Genès	2 200
▪ Centre d'Animation Saint Pierre	1 700
▪ Centre d'Animation Bastide Queyries	1 500
▪ Centre d'Animation Bordeaux Sud	1 500
Total	9 400

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2009 – Art. 6574 – fonction BX 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

MME BREZILLON. -

Cette délibération est habituelle. Elle vise à soutenir l'opération Passeurs d'Images à travers trois associations organisatrices de projections gratuites en plein air et d'ateliers de découverte artistique autour du cinéma.

Ces manifestations connaissent un vaste succès.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20090476

**Diversité. Attribution d'aides en faveur des associations.
Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale, la Ville de Bordeaux encourage la promotion d'une politique transversale en direction des associations qui engagent des initiatives en faveur de la diversité.

Cette action s'articule autour des axes suivants :

La promotion de la Diversité bordelaise, l'ouverture et le dialogue interculturel

La valorisation des acteurs

Le soutien aux actions mémorielles à Bordeaux

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité.

Lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a décidé d'affecter une enveloppe globale pour la Diversité, d'un montant de 20 000 euros.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation, en faveur des associations, pour un montant total de 5 100 euros.

Ces propositions s'établissent comme suit :

Associations / Bénéficiaires	Objet	Montants (en euros)
Association des retraités espagnols et européens de la Gironde	Poursuivre l'action mémorielle des républicains espagnols, en éditant un recueil bilingue à caractère pédagogique. Cette action fait suite à l'exposition du Centre Jean Moulin et aux conférences-débats du Musée d'Aquitaine.	700
Agence Africaine de Communication	Valoriser la présence africaine et caribéenne, promouvoir la diversité et offrir un accompagnement administratif.	500
Centre d'Etudes des relations Interculturelles (CERIC)	Médiation sociale et culturelle, mise en place de groupes de paroles, travail sur la mémoire et la transmission.	2 000
Association des Coréens résidant à Bordeaux (A.C.R.B.)	Faciliter les échanges inter culturels entre coréens et bordelais.	900
Esprit Métis	Développer et promouvoir le métissage et le dialogue inter culturel : création et diffusion d'un magazine.	1 000

Toutes les dépenses détaillées ci-jointes sont déjà prévues au Budget Primitif de l'année 2009, article 657.4 CEX VIERSSO – enveloppe 019377.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

verser ces subventions à chaque association.

MME BREZILLON. -

Cette délibération propose de soutenir 5 associations qui engagent des initiatives en faveur de la diversité.

Ces associations participent au travail de mémoire et à la promotion du lien interculturel entre les Bordelais.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20090477

Salles municipales ajout de salles polyvalentes des écoles élémentaires à la liste des salles municipales. Tarif d'utilisation. Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vous avez fixé les tarifs des salles municipales par délibération n° D – 20080350 en date du 15 juillet 2008 (Pièces en annexe de cette délibération)

Il convient de rajouter à la liste des établissements municipaux, les salles polyvalentes des écoles élémentaires. Les salles des écoles prises en compte sont toutes gardiennées et bénéficient d'un accès direct et indépendant. Cela concerne les écoles élémentaires suivantes :

Charles Martin, Sousa Mendès, Stendhal, Anatole France, Paul Bert, Loucheur, Deyries, Nuyens, Raymond Poincaré, Stéhélin.

Elles permettront d'apporter une réponse complémentaire aux salles municipales dans le cadre de l'aide au développement de la vie des quartiers.

Ces salles seront principalement mises à disposition à des associations ayant des activités qui ne demandent aucun aménagement particulier, ni l'apport de matériel supplémentaire. Tout stockage reste interdit.

Il est proposé de procéder à la création de tarif pour la mise à disposition de ces salles, afin de tenir compte des coûts de gestion supportés par la ville de Bordeaux.

Je vous rappelle que les salles sont principalement attribuées à des associations déclarées selon la loi de 1901, aux partis politiques et syndicats, aux groupements divers non associatifs (syndics, collectifs de résidence...) et aux sociétés marchandes.

La gratuité est accordée aux groupements à but non lucratif (associations, syndicats ou partis politiques) qui en font la demande, sous la double réserve suivante :

- le groupement ne tire pas profit de nature professionnelle ou commerciale de son occupation,
- le groupement n'exerce pas une activité de gestion d'intérêts privés.

Si le groupement occupant la salle municipale ne répond pas aux conditions de gratuité précitées, l'adjoint chargé de la gestion des salles peut appliquer une exonération totale ou partielle de la redevance, sous la double réserve suivante :

- le groupement possède une installation permanente sur le territoire de la commune,
- le groupement se réunit pour un objet présentant un intérêt certain pour la commune.

Si le groupement ne peut répondre aux conditions citées ci-dessus, l'occupation des salles municipales obéit à l'application d'une tarification.

Je vous propose un montant de la redevance de 25 € l'heure, toute heure commencée étant due. Le montant de cette redevance est fixé en référence au coût de la plus petite salle de superficie identique.

En conséquence, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

- approuver la nouvelle disposition tarifaire et d'autoriser Monsieur le Maire à l'appliquer à partir du 1^{er} octobre 2009.

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 50 salles municipales réparties sur 12 sites sont à la disposition des associations bordelaises.

En 2008 nous avons enregistré 10.506 réservations, dont 80% en prêts gratuits.

Afin de contribuer au développement de la vie des quartiers et apporter une réponse complémentaire, je vous propose d'élargir l'offre à destination des associations en ajoutant à cette liste les salles polyvalentes de 10 écoles élémentaires, hors temps scolaire, bien entendu.

Ces salles d'une superficie supérieure à 100 m² sont toutes gardiennées et bénéficient d'un accès direct et indépendant.

Pour tenir compte des coûts de gestion et d'entretien supportés par la ville, je vous propose la création d'un tarif de location de 25 euros de l'heure, sachant que la gratuité s'appliquera pour toutes les associations bordelaises.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je remercie les chefs d'établissements de ces écoles parce que je sais qu'ils sont très vigilants sur l'utilisation de leurs locaux.

Là vous avez précisé qu'il y a un accès séparé, et que la ville prend en charge, le gardiennage et la propreté...

MME BREZILLON. -

Et l'entretien.

M. LE MAIRE. -

Et l'entretien, pour que ce soit en état dès le lendemain matin.

MME BREZILLON. -

C'est hors temps scolaire, bien entendu.

M. LE MAIRE. -

Oui, enfin le temps scolaire reprend après.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de la mise à disposition de nouveaux lieux de rencontre pour les associations. C'est un constat, la ville en manque cruellement.

Je souhaiterais parler du cas particulier de la salle ex ABC située rue du Professeur Schinazi à Bacalan.

Je voulais savoir quel était son devenir ? Les réservations souscrites jusqu'à maintenant pour l'année seront-elles honorées ? Et qui aujourd'hui en a la gestion ?

Je rappellerai qu'elle était très utilisée non seulement par les associations, mais aussi par les particuliers.

Quant aux conditions d'exonération de redevance pour ces salles polyvalentes scolaires, nous souhaiterions que soit établi un mode d'attribution précis applicable à tous et ne relevant pas de l'éventuel bienveillance d'un adjoint municipal afin d'éviter toute équivoque.

Néanmoins nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, vous avez raison de remercier les directeurs d'écoles de leur coopération, sauf qu'ils n'ont été prévenus officiellement par courrier que vendredi dernier et donc ils n'ont pas encore eu l'occasion de vous faire remonter leur avis, d'autant que leurs conseils d'écoles ne sont pas saisis pour éventuellement donner un avis dans le cadre d'une consultation qui se fait d'ailleurs traditionnellement pour toute occupation de locaux scolaires, hors temps scolaire, qui fait l'objet la plupart du temps de convention avec les associations.

Là il ne s'agit pas de demander aux écoles leur avis, il s'agit tout simplement pour la ville d'élargir son parc de salles municipales.

Première réflexion : évidemment que cette délibération est la démonstration de l'insuffisance criante de lieux pour l'exercice de la vie démocratique, de la citoyenneté et de la vie associative de notre ville, et donc les demandes répétées de certains d'entre nous d'aller vers des programmations plus ambitieuses de locaux municipaux en faveur des associations se trouvent encore plus légitimées par cette délibération.

Le deuxième point c'est sur l'utilisation des locaux scolaires entre 19 heures et 21 heures à toute une série d'associations, partis politiques, syndicats, groupements associatifs et sociétés marchandes. Excusez-moi, je trouve qu'il y a un certain nombre de précautions à prendre concernant les utilisateurs potentiels des locaux scolaires.

J'estime qu'il serait tout à fait judicieux de veiller à ce que les utilisateurs aient un rapport quelconque dans l'objet de la réunion avec des missions éducatives. Je trouve qu'on peut aller très vite vers des dérapages. Je donne juste un exemple. Je ne vois pas la société McDonald's faire un mini-colloque de formation dans une des écoles de notre ville avec pour thème : « La mal bouffe aujourd'hui ».

Troisièmement, je souhaiterais quand même que compte tenu des délais un peu précipités – je le disais au début – vous ayez la précaution de demander aux écoles une consultation des conseils d'écoles afin que l'ensemble des partenaires, notamment les parents d'élèves et les enseignants soient associés à ces décisions.

Dans l'attente de cette mise en œuvre d'une consultation démocratique notre groupe s'abstient sur la délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci. C'est de bonne guerre de faire porter tous les péchés d'Israël à McDo. Moi je le fais souvent d'ailleurs aussi. Il y a un seul petit problème c'est que nos gamins aiment ça. Il faudrait peut-être s'interroger là-dessus aussi.

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Pour répondre à Mme DIEZ. Ces locaux sont des locaux de la mairie.

Effectivement, comme on a pu le faire, et comme on le fait par exemple pour le CITRAM aujourd'hui non occupé que nous mettons à disposition pour des associations, nous avons prévu bien en amont l'ABC que dans le cadre d'une relocalisation et pour des questions d'optimisation de réserve de la mairie, nous récupérerions cette surface, ce qui allait entraîner des travaux et donc une impossibilité de pouvoir faire cohabiter travaux et association.

Mais nous ne les avons pas mis au pied du mur. Ce sont eux qui nous ont surpris quand ils ont été liquidés judiciairement. Pour preuve, ils avaient sous-louer à une autre association, Macounaïma, que nous laissons encore dans les murs jusqu'à ce que nous ayons réussi à trouver avec eux une solution. Mais cette salle n'est plus remise à disposition. Elle est « gelée » pour que les travaux puissent commencer.

Je voudrais vous dire que les salles ne sont pas données en fonction des caprices des adjoints de quartier. D'ailleurs nous ne sommes pas des gens capricieux. Il y a une direction qui s'en occupe. La gestion immobilière a un pôle qui répond très favorablement à l'ensemble des associations bordelaises et qui répond très bien, Mme DIEZ je vous rassure.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DIEZ ;

MME DIEZ. -

L'intervention que j'ai faite n'était pas ciblée vers Mme DELATTRE...

M. LE MAIRE. -

Non, non.

MME DIEZ. -

Je ne parle pas de l'association ABC et des locaux qu'ils occupaient, je parle tout simplement de la salle à l'intérieur de laquelle il y a un lieu pour faire réchauffer les plats, avec un frigo, des tables et des chaises, ce qui permet à des particuliers ou à des associations de venir faire des réunions spécifiques, voire même des repas et des soirées. Cette gestion c'était celle de l'ex association ABC sous couvert d'une subvention déguisée supplémentaire qu'ils recevaient.

Aujourd'hui, qui en a la gestion ? Et est-ce que les réservations qui étaient attribuées pour l'année seront honorées ? Voilà la question précise que je pose.

M. LE MAIRE. -

Mme DELATTRE vous répondra après avoir vérifié.

Je voudrais simplement sortir de certaines logiques du « toujours plus ». Nous ne pourrons pas fournir des locaux à toutes les associations bordelaises et nous ne pourrons pas fournir des locaux à tous les gens qui veulent faire un repas.

D'abord je me demande si c'est vraiment la vocation de la ville de le faire. Deuxièmement, il y a des milliers d'associations dans Bordeaux. Il y en a plus de 6000.

On fait le maximum de ce qu'on peut. On améliore encore nos possibilités, mais cette plainte selon laquelle Bordeaux manquerait gravement de salles municipales pour les associations nous l'entendrons encore assez longtemps je pense.

Abstention du groupe communiste.

Pas d'autres abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE